Silogunit 40/8 PMES

Mortier de gunitage



Domaine d'application

Silogunit 40/8 PMES est préconisé pour réaliser des travaux tels que :

- renforcement et rénovation des éléments en béton,
- réfection et protection des galeries, tunnels, égouts, fossés, tuyaux, bassins, ...
- rénovation des voûtes,
- remplissage des joints,
- consolidation des bétons de fondation,
- stabilisation de talus, digues, etc.

Composition

Silogunit 40/8 PMES est un mélange homogène de ciment et de sable criblé recomposé :

- liant : ciment Portland,
- granulat : sable de rivières calibré et recomposé.

Propriétés

Silogunit 40/8 PMES est un mortier de gunitage, préparé sec en usine. Le mortier prêt à l'emploi est livré au chantier en silo, gâché automatiquement avec de l'eau - au bout de la lance - en proportion voulue et avec la consistance demandée. Ce mortier de gunitage est appliqué par la voie sèche.

Application

Le fond doit être exempt de graisse et de poussière, et d'un aspect rugueux. Selon le type d'application et d'épaisseur, le support sera préalablement recouvert d'un treillis armé adéquat. Le mélange est appliqué par voie sèche. Au bout de la lance le mortier de gunitage est humidifié par un jet d'eau.

Silogunit 40/8 PMES

Mortier de gunitage



Caractéristiques techniques

Type de granulat	Sable du Rhin
Granulométrie	0 - 8 mm
Ciment	CEM I 52,5 N HSR LA HES
Dosage ciment	min. 400 kg/m³ de béton
Masse volumique apparente	± 1 900 kg/m³
Coefficient Eau / Poudre	± 0,08
Coefficient Eau / Ciment	± 0,43
Absorption d'eau	± 6 %
Teneur en air occlus	< 7 %
Rendement	± 525 l/tonne de poudre
Consommation sans perte	± 1.900 kg/m³ de béton
Résistance à la compression à 7 jours	> 35 N/mm²
Résistance à la compression à 28 jours	> 45 N/mm²
Résistance à la flexion à 28 jours	> 6 N/mm²
Adhérence à 28 jours	> 2 N/mm²
Retrait	< 0,5 mm/m
Module d'élasticité	± 25.000 N/mm²
Coefficient de dilatation	± 12,5 . 10-6 °C

Remarque

Les ouvrages doivent être protégés du froid, de la pluie battante, du vent, et des températures supérieures à 25°C. L'utilisation du mortier sur supports gelés, en cours de dégel, ou offrant un risque de gel dans les 24 heures, est interdite.